

SHŌMA

HYBRID PLACE

CONTRAT DE RESERVATION

Programme « SHOMA »

LATTES CEREREIDE (HERAULT)

ANNEXE : FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ETAT CIVIL DU RESERVATAIRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE

	INVESTISSEUR 1	INVESTISSEUR 2
Nom
Prénom(s)
Nom de la société		
Date de naissance
Lieu de naissance
Nationalité
Profession
Adresse
Tel
Mail

€

MARIE (E,S) / Transmettre une copie du contrat de mariage

Régime matrimonial :

Date du mariage : Lieu du mariage :

Contrat de mariage :

Est-il intervenu un changement de ce régime ?

Si OUI, préciser le nouveau régime : Date :

CELIBATAIRE

DIVORCE (E) / Transmettre une copie du jugement de divorce

Tribunal qui a prononcé le divorce :

Date du jugement de divorce :

PACSE (E, S, ES) / Transmettre une copie de la convention de pacs

Si oui, date du contrat :

Mairie/Tribunal ::.....

VEUF (VE)

UNION LIBRE / CONCUBINAGE

Le RESERVATAIRE ayant la faculté de substituer toute personne physique ou morale de son choix.

Destination du bien* : Rés. Principale Rés. Secondaire Investissement locatif Autre

Présence du notaire lors de la signature des actes :

Notaire pour une simple procuration

Notaire en participation

Acte sur place

Non défini à ce jour

Notaire du réservataire :

IDENTIFICATION DES BIENS RESERVES

Dans l'ENSEMBLE IMMOBILIER, les locaux suivants :

- logement(s) :

- stationnement(s) :

- autres (caves, celliers, etc) :

DELAI PREVISIONNEL DE LIVRAISON

La livraison est prévue au **3T 2024**, la **Déclaration d’Achèvement des Travaux est prévue au 2^{ème} trimestre 2024**.

Sauf survenance d'un cas de force majeure ou de toute autre cause légitime de suspension du délai de livraison.

PRIX DE VENTE

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennant le prix principal, taxe sur la valeur ajoutée incluse, de € (en chiffres).
..... € (en lettres)

Décomposé comme suit :

- Prix de vente du logement Toutes Taxes Comprises :€
- Prix de vente du parking Toutes Taxes Comprises :€

Soit :

- Prix Total hors taxe : €
- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20% : €

FINANCEMENT DU PRIX

En cas de financement par un emprunt :

- Montant maximum à emprunter : €
- Durée maximale de remboursement : ans
- Taux nominal d'intérêt maximum (hors assurance) : %

REALISATION DE LA VENTE

La vente est prévue au plus tard dans les 12 (douze) mois de la signature des présentes.

DEPOT DE GARANTIE

Montant du dépôt de garantie : 1.000 € (mille euros)

VIREMENT DU DEPOT DE GARANTIE

Destinataire :

OFFICE NOTARIAL LEXNOT – Maître André BONNARY
819 avenue Raymond Dugrand – CS 80780 – 34967 Montpellier Cedex 2

Objet du virement :

DEPOT DE GARANTIE – RESIDENCE SHOMA – LATTES CEREREIDE NGP-24

Code banque	Code guichet	Compte	Clé RIB	IBAN	BIC
40031	00001	0000169417Y	11	FR73 4003 1000 0100 0016 9417 Y11	CDCG FR PP

FRAIS

Les frais de l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.

NOTIFICATION ENVOIE ELECTRONIQUE

(case à cocher le cas échéant) Chaque RESERVATAIRE autorise le RESERVANT ou tout tiers le représentant (mandataire, notaire) à recourir aux lettres recommandées électroniques pour réaliser toute notification prévue au Contrat et notamment celles rendues obligatoire par les articles L. 271-1 et R. 261-30 du Code de la construction et de l'habitation.

Le RESERVANT déclare que le procédé utilisé satisfait aux exigences de l'article L. 100 du Code des postes et des communications électroniques.

Chaque RESERVATAIRE reconnaît avoir été informé que l'expéditeur de la notification sera un tiers en charge de la notification et de son accusé de réception, et non le RESERVANT ou le notaire ou le mandataire du RESERVANT.

Chaque RESERVATAIRE reconnaît et garantit qu'il dispose de la maîtrise exclusive du compte e-mail qu'il a lui-même indiqué en tête des présentes, notamment pour son accès régulier, la confidentialité des identifiants qui lui permettent d'accéder, et la gestion des paramètres de réception et de filtrage des courriers entrants. Le cas échéant, chaque RESERVATAIRE garantit que tout tiers accédant à son compte-e-mail est autorisé par lui à le représenter et agir en son nom.

Chaque RESERVATAIRE s'engage à signaler immédiatement au RESERVANT tout perte ou usage abusif de son compte e-mail. Jusqu'à la réception d'une telle notification, toute action effectuée par le RESERVATAIRE au travers de son compte e-mail sera réputée effectuée par lui et relèvera de la responsabilité exclusive de ce dernier pour toutes les conséquences légales et réglementaires des notifications.

(case à cocher le cas échéant) Chaque RESERVATAIRE refuse toute notification par lettre recommandée électronique et souhaite recevoir toute notification prévue au contrat par lettre recommandée papier.

Signature Réservataire(s)